

# SCPI TRANSITIONS EUROPE

PERSONNE  
MORALE



TRANSITIONS EUROPE  
L'IMMOBILIER DES NOUVEAUX USAGES



Date de la dernière note d'information : décembre 2025

## LES ÉTAPES DE SOUSCRIPTION

### 01

Compléter :

- Fiche Connaissance Client Personne Morale
- Bulletin de Souscription comprenant la déclaration d'origine des fonds

### 02

Rassembler les documents :

La Société de Gestion peut à tout moment, demander des pièces complémentaires

### 03

Envoi du dossier complet accompagné du règlement à l'adresse :

Arkéa REIM  
606 RUE FOURNY  
CS 80547  
78535 BUC CEDEX

Conserver une version originale.

#### ÉTAPE 1

J+15 suivant l'enregistrement de votre dossier complet de souscription :

1. Un accusé de réception de votre souscription (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance)
2. Une invitation à vous connecter à votre espace client.

#### ÉTAPE 2

1 mois suivant chaque trimestre après l'entrée en jouissance des parts :

1. Un avis de virement des dividendes trimestriels
2. Le bulletin trimestriel d'information

#### ÉTAPE 3

Mars - avril  
Une déclaration récapitulative des revenus

#### ÉTAPE 4

Mai - juin

1. Une convocation à l'assemblée générale
2. Un ordre du jour
3. Un bulletin de vote par correspondance
4. Le rapport annuel



## PIÈCES À FOURNIR

### Personne morale

- ▶ Une attestation d'inscription au registre des bénéficiaires effectifs.
- ▶ Une copie des statuts à jour certifiés conformes.
- ▶ Un Kbis de moins de 3 mois.
- ▶ Une copie certifiée conforme du procès-verbal de nomination ou de la délégation de pouvoirs du signataire et pièce d'identité du signataire en cours de validité.
- ▶ Une photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal si différent du signataire.
- ▶ Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile daté de moins de 3 mois du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) détenant directement ou indirectement 25 % du capital social ou droit de vote de la société si différent du signataire.
- ▶ Un RIB complet au nom de la personne morale qui a souscrit présentant le logo de la banque, le BIC et l'IBAN.
- ▶ Le dernier rapport annuel ou une copie de la liasse fiscale. Si la société est cotée ou son activité réglementée : fournir le lien Internet permettant d'accéder au justificatif d'agrément, aux comptes sociaux, au rapport de gestion et/ou au document de référence de la société.
- ▶ En cas de souscription en démembrement, les originaux de la convention de démembrement en deux exemplaires.
- ▶ Toute information ou tout document nécessaire à la souscription/origine des fonds.

### Associations, fondations, congrégations et mutuelles

- ▶ Un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique, la liste des membres du bureau.
- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de chaque membre du bureau.
- ▶ La photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité des membres du bureau.
- ▶ La décision de l'organe compétent autorisant l'association à souscrire à des parts de SCPI.





La réglementation fait obligation aux intermédiaires financiers de collecter des informations sur la situation patrimoniale et financière de l'investisseur et sa connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers » (MIF II). Ces éléments permettent d'adapter l'offre et le conseil à vos besoins.

Ce document permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Ce document est donc un préalable à toute souscription. Les informations que contient ce document sont à usage interne de Arkéa Real Estate Investment Management et/ou de votre conseiller. À tout moment, vous pouvez y accéder ou demander leur modification.

La catégorie Client non professionnel bénéficiant du niveau de protection le plus élevé, tout client ne répondant pas à la définition des clients professionnels par nature au sens de l'article D. 533-11 du Code monétaire et financier est, lors de l'entrée en relation, classé par défaut dans la catégorie Client non professionnel. Le client peut cependant demander à être classé Client professionnel. Dans ce contexte, il renonce à une partie de la protection. Le changement de catégorie est soumis à des conditions réglementaires et à une procédure stricte destinée à protéger le client. Pour tout changement de catégorie le client est invité à contacter Arkéa Real Estate Investment Management et/ou son conseiller qui l'informeront de la procédure et des conditions. Dans l'hypothèse où vous avez opté pour le statut de Client professionnel, vous êtes présumé avoir l'expérience et la connaissance des marchés financiers. Vous devez uniquement compléter votre identité, votre situation financière, votre objectif d'investissement et l'origine des fonds. Si vous êtes qualifié « US person » vous ne pouvez pas souscrire aux SCPI gérées par Arkéa Real Estate Investment Management.

### Vous avez souscrit à Transitions Europe il y a moins d'un an

Cocher cette case si vous avez envoyé une fiche de connaissance client il y a moins d'un an, et qu'aucune des informations n'a changé. Si vous cochez cette case, merci de remplir uniquement ce bloc et de renvoyer cette page à Arkéa Real Estate Investment Management.

Numéro d'associé : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature :



## Votre identité

### PERSONNE MORALE

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

### Type d'établissement :

établissement de crédit  
organisme de placement collectif  
établissement d'investissement  
entreprise non financière  
établissement d'assurance  
établissement de retraite  
autre établissement financier agréé ou réglementé  
autre, précisez : \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA PERSONNE MORALE

Monsieur      Madame

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

dûment habilité(e)s.

### BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS DE L'OPÉRATION

1. La société est-elle contrôlée par un ou plusieurs associés détenant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ?

Oui      Non (si oui, remplir la partie 3 ci-dessous)

2. Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés (membre du directoire, du conseil de surveillance, du conseil d'administration, mandataires sociaux...) ?

Oui      Non (si oui, remplir la partie 3 ci-dessous)

### 3. Identification des bénéficiaires effectifs

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

*Pour les bénéficiaires effectifs, joindre la déclaration au greffier du Tribunal de commerce pour une inscription au registre.*

*Pour chaque bénéficiaire effectif, joindre impérativement la copie valide de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.*



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## Renseignement personne politiquement exposée

Cette partie est destinée à répondre aux obligations légales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application des articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier.

### REPRÉSENTANT DE LA PERSONNE MORALE (signataire si différent du représentant légal)

Exercez-vous ou avez-vous exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Cf. liste ci-après)

Oui Non

- Si oui, dans quelle fonction ? \_\_\_\_\_
- Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Une personne de votre famille ou une personne connue pour être étroitement associée a-t-elle exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Cf. liste ci-après)

Oui Non

- Si oui, dans quelle fonction ? \_\_\_\_\_
- Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX) ET BÉNÉFICIAIRE(S) EFFECTIFS (S)

L'un des représentants légaux et/ou l'un des bénéficiaires effectifs exerce t'il ou a t'il exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

(Cf. liste ci-après)

Oui Non

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Une personne de leur famille ou une personne connue pour leur être étroitement associée a-t-elle exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Cf. liste ci-après)

Oui Non

- Si oui, dans quelle fonction ? \_\_\_\_\_
- Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

## Liste et définition des PPE (article R. 561-18 du Code monétaire et financier)

Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne, membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours, membre d'une cour des comptes, dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale, ambassadeur ou chargé d'affaires, officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique, dirigeant, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger.

### Les personnes connues pour être des membres directs de la famille d'une personne visée au paragraphe précédent :

- Le conjoint ou le concubin notoire,
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère,
- En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## Votre situation financière et votre objectif d'investissement

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Si oui, précisez votre capacité d'épargne mensuelle : \_\_\_\_\_

À quel objectif répond le placement envisagé ?

Diversification du patrimoine

Placement de trésorerie

Revenus complémentaires

Réduction d'impôt

Transmission du patrimoine

Rendement

Autres, précisez : \_\_\_\_\_

Quel est votre horizon de placement ?

Court terme (moins de 5 ans)\*

Moyen terme (5 à 10 ans)

Long terme (plus de 10 ans)

Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?

Risque faible (perte d'une partie du capital)\*

Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)

Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

*\* Si vous avez coché les cases «court terme» dans l'horizon de placement et/ou «risque faible», dans le degré de risques, vos objectifs semblent ne pas être en adéquation avec les caractéristiques d'un placement en parts de SCPI gérées par Arkéa Real Estate Investment Management. Votre demande de souscription en parts de SCPI Transitions Europe ne peut être valablement reçue en l'état. Vous êtes invité à vous rapprocher de votre conseiller qui pourra utilement vous renseigner.*



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## Expérience de l'investisseur

Comment qualifiez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

- Débutant  
Intermédiaire  
Confirmé  
Expert

Avez-vous une expérience professionnelle d'au moins un an vous permettant d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers et/ou immobiliers ?

Oui Non

Possédez-vous dans votre patrimoine les instruments financiers suivants ?

- Vous n'en avez pas  
OPCVM Actions  
OPCVM Monétaires  
OPCVM Obligataires  
Actions cotées  
Actions non cotées  
Immobilier direct  
Immobilier indirect (SCPI, OPCI, SCI)  
Autres, précisez : \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà souscrit à des parts de SCPI ?

Oui Non

## Test de connaissance du client

1. Quelle est votre connaissance des marchés immobiliers d'entreprise français et/ou européens ?

Forte Moyenne Faible

Les capitaux collectés sont investis en immeubles dont la valeur et les loyers varient en fonction du marché, et dont la revente dépend de la conjoncture et de la contrepartie.

J'ai bien pris connaissance d'une durée de détention de 10 ans, recommandée pour vos parts de SCPI.

2. Avez-vous compris et intégré que le caractère immobilier du placement en parts de SCPI lui confère une liquidité réduite comparée à celle des actifs financiers ?

Oui Non

3. Avez-vous compris et intégré que les parts de SCPI ne comportent pas de garantie en capital ?

Oui Non

4. Avez-vous compris et intégré que le dividende des SCPI peut fluctuer à la hausse comme à la baisse ?

Oui Non

*Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs des questions 2, 3 et 4, vos objectifs semblent ne pas être en adéquation avec les caractéristiques d'un placement en parts de SCPI gérées par Arkéa Real Estate Investment Management. Votre demande de souscription en parts de SCPI Transitions Europe ne peut être valablement reçue en l'état. Vous êtes invité à vous rapprocher de votre conseiller qui pourra utilement vous renseigner.*

## Déclarations et signature(s)

Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur et accepte le traitement de mes données personnelles nécessaires compte tenu de ma qualité d'associé.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

J'autorise Arkéa Real Estate Investment Management à m'adresser des informations à caractère commercial relatives aux autres FIA qu'elle commercialise.

Signature du souscripteur ou du représentant légal :





### Souscripteur

#### PERSONNE MORALE

Société      Autres

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Nom de la personne morale : \_\_\_\_\_

Siret : \_\_\_\_\_

Représentée par :

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de\* : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) : \_\_\_\_\_

#### Résidence fiscale :

France et DROM

COM

UE

hors UE, précisez : \_\_\_\_\_

#### Régime fiscal :

assujetti à l'impôt sur le revenu

assujetti à l'impôt sur les sociétés

non assujetti (*association*)

\* Joindre le document justificatif des pouvoirs du représentant, signataire du bulletin de souscription, s'il ne s'agit pas d'un dirigeant mentionné dans l'extrait KBis ou dans l'avis Siren.



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## Souscription en pleine propriété

Souscription de (en nombre de parts) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Parts au prix unitaire de : 202 €

Soit un montant global de : \_\_\_\_\_ €

## Souscription en démembrement

Nue-propriété

Usufruit

Démembrement viager (selon barème du CGI Art. 669)

Démembrement temporaire

Durée : \_\_\_\_\_ ans

Pour connaître les clés de répartition merci de vous référer à la convention de démembrement en annexe.

## CLÉ DE RÉPARTITION

Nu-propriétaire : \_\_\_\_\_ %    Usufruitier : \_\_\_\_\_ %

Souscription de (en nombre de parts) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Parts au prix unitaire de : \_\_\_\_\_ €

Soit un montant global pour ma quote-part de : \_\_\_\_\_ €

## Modalités de règlement

### PAIEMENT

Paiement par le souscripteur

Paiement par un tiers

Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (fournir une pièce justificative d'identité du payeur personne physique en cours de validité) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Provenance des fonds :

France

Union européenne

autre, précisez : \_\_\_\_\_

### ORIGINE DES FONDS

| Nature des fonds                   | Montant | Justificatifs à joindre |
|------------------------------------|---------|-------------------------|
| Trésorerie : _____                 | €       | Relevé de comptes       |
| Héritage/donation : _____          | €       | Acte notarié            |
| Vente d'actifs immobiliers : _____ | €       | Acte notarié            |
| Vente d'actifs financiers : _____  | €       | Avis d'opéré            |
| Réemploi des fonds : _____         | €       | Avis d'opéré            |
| Autres (emprunt, ...) : _____      | €       | Justificatif            |

Si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases utiles), merci d'adresser obligatoirement un justificatif d'origine des fonds récent :

pour tout investissement unitaire ou cumulé dont le montant est égal ou supérieur à 50 000 € sur une année lissante, quel que soit le mode de souscription

investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)

investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié...)

vous êtes non résident fiscal en France

vous êtes une « Personne politiquement exposée »

investissement d'une somme en provenance de l'étranger

revente de parts de SCPI acquises sur fonds propres moins de 2 ans après leur acquisition



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## Modalités de règlement (suite)

### MODE DE RÈGLEMENT

Pour un traitement optimal de votre dossier de souscription, privilégiez le mandat de prélèvement SEPA ou le virement. L'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI est obligatoire pour la validation de votre dossier.

Prélèvement pour un montant de : \_\_\_\_\_ €  
remplir le mandat de prélèvement Sepa ci-dessous (la date d'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI conditionne la date d'entrée en jouissance).

Par virement pour un montant de \_\_\_\_\_ €,  
sur le compte de la SCPI Transitions Europe  
IBAN : FR76 1882 9754 1608 8307 4024 011  
BIC : CMBRFR2BCME

Merci de respecter la nomenclature suivante en indiquant sur le libellé du virement « Nom - Prénom du souscripteur »

Par chèque pour un montant de \_\_\_\_\_ €,  
à l'ordre de SCPI Transitions Europe.

Le chèque doit être établi à l'ordre de la SCPI, sans surcharge, pour éviter tout rejet par la banque et doit impérativement parvenir à Arkéa Real Estate Investment Management au plus tard 5 jours ouvrés

avant la fin du mois pour pouvoir être enregistré sur le mois en question, la date d'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI faisant foi.

#### À crédit

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse de l'organisme de prêt : \_\_\_\_\_

En cas de crédit, détailler les versements le cas échéant (au comptant et à crédit). \_\_\_\_\_

La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à Arkéa Real Estate Investment Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes. Le souscripteur est invité à ne pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Par ailleurs en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Enfin, en cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde de prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.

## Mandat de prélèvement Sepa (à compléter uniquement si règlement par prélèvement)

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_ BIC : \_\_\_\_\_

Domiciliation bancaire : \_\_\_\_\_

Identifiant créancier SEPA : FR8OZZZ88D7D5

Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union européenne. En signant le présent mandat, j'autorise Arkéa Real Estate Investment Management, en tant que gérant de la SCPI Transitions Europe, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-avant des montants dus au titre de mon épargne immobilière dans

la SCPI Transitions Europe. Le premier prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion, 5 jours ouvrés avant la fin du mois considéré, sinon le mois suivant. Je m'engage à informer Arkéa Real Estate Investment Management de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire.



## DÉCLARATIONS

### Choix de vos préférences en termes de communication

Sous réserve des dispositions réglementaires et des statuts, j'accepte que le moyen de communication privilégié soit le courrier électronique (avis de versement des dividendes, bulletin d'information, bordereau d'information fiscale annuel).

**J'accepte qu'Arkéa Real Estate Investment Management m'adresse par courrier électronique ma convocation aux assemblées générales.**

*À tout moment, vous conservez la possibilité de vous rétracter en notifiant votre souhait de recevoir les documents au format papier à Arkéa Real Estate Investment management, par lettre recommandée avec accusé de réception.*

Je souhaite être tenu informé(e) des actualités et informations sur les produits concernant Arkéa Real Estate Investment Management.



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## Signature(s)

Je déclare :

- avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du document d'information clé, du dernier bulletin d'information, du dernier rapport annuel de la SCPI et du document d'informations pré-contractuelles SFDR, disponibles sur le site Internet [www.arkea-reim.com](http://www.arkea-reim.com),
- avoir pris connaissance des risques associés au produit et notamment du fait que Arkéa Real Estate Investment Management ne garantit pas la revente des parts,
- avoir pris connaissance des conditions générales de souscription et de la protection des données personnelles figurant en pages suivantes et reconnaître que les informations recueillies dans le cadre de cette souscription de SCPI sont strictement confidentielles et nécessaires à son traitement,
- que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « US person » (ie : toute personne, physique ou morale, assujettie aux lois fiscales américaines) et ne seront pas cédées ni transférées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, ou au bénéfice d'une « US person » conformément aux

conditions précisées dans la note d'information de la SCPI,

- que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- accepter de fournir, dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, toutes pièces justificatives complémentaires, et ce dès le premier euro, notamment en cas de doute sur la provenance des fonds, ou si l'un des souscripteurs est non-résident ou politiquement exposé, ou si les fonds proviennent d'un compte domicilié à l'étranger ou d'un tiers différent du souscripteur,
- être pleinement informé(e) et accepter que Arkéa Real Estate Investment Management se réserve le droit de refuser toute souscription, cette décision n'ayant pas à être motivée,
- être informé(e) que cette souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total et de l'ensemble des pièces requises dans le dossier de souscription, sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial,
- être informé(e) que la SCPI Transitions Europe a reçu son Visa AMF : S.C.P.I. n° 22-17 en date du 20/09/22.

J'autorise expressément Arkéa REIM à communiquer à mon conseiller en investissement, mes données personnelles recueillies dans le cadre de ma présente souscription, ainsi qu'une copie de tous les documents qu'Arkéa Real Estate Investment Management est susceptible de me communiquer dans le cadre de cette souscription (y compris l'Imprimé Fiscal Unique, certificat de propriété de parts sociales, etc.). Je comprends que cette autorisation permet à mon conseiller d'accéder à mes informations personnelles pour les besoins de la gestion de mon patrimoine. Cette autorisation reste valide pour toute la durée de ma souscription Transitions Europe. Cette autorisation peut être résiliée à tout moment par un simple mail envoyé à [souscription@arkea-reim.com](mailto:souscription@arkea-reim.com).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

En 3 exemplaires (dont un à conserver par le souscripteur et un par le conseiller).

Signature du souscripteur :

## CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code conseiller : \_\_\_\_\_

Société :

N° \_\_\_\_\_ Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

Si \_\_\_\_\_

**escpi.com**

27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 75 10 10 • Fax 01 47 20 52 00



Arkéa Real Estate Investment Management, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 894 009 687, dont le siège social se situe au 72, rue Pierre Charron - 75008 PARIS, agréée le 23 mars 2022 par l'AMF en qualité de Société de Gestion de portefeuille habilitée à gérer des FIA sous le numéro GP-20228.



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Le prix d'émission d'une part est composé du nominal : 150 € et de la prime d'émission : 52 €, elle-même incluant la commission de souscription de 10 % HT (12 % TTC selon TVA en vigueur) soit 24,24 € TTC. Le prix total est égal à 202 € selon les conditions en vigueur. Le minimum de parts lors de la première souscription est de 5 parts. La date d'entrée en jouissance est le 1er jour du 6ème mois suivant la date d'enregistrement de la souscription. L'enregistrement de la souscription sera effective après le paiement du prix de souscription. La durée de placement recommandée est de 10 ans.

### DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription dont une copie est à conserver par le souscripteur ; la Note d'Information visée par l'AMF ; les Statuts de la SCPI ; le Document d'information clé ; le dernier bulletin périodique d'information, le Rapport Annuel du dernier exercice social et le document d'informations pré-contractuelles SFDR.

### COMMERCIALISATION :

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous informons que la Société de Gestion reverse à votre conseiller une commission ponctuelle correspondant à une quote part des frais de souscription. Cette commission est au minimum égale à 6% HT du prix de souscription effectivement encaissé. Conformément à la réglementation en vigueur, votre conseiller doit vous informer de l'ensemble des coûts et frais liés à votre souscription. Il doit ainsi vous informer sur le montant exact de son commissionnement. Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez vous rapprocher de votre Conseiller ou de la Société de Gestion.

### RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS :

La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie. Compte tenu des dispositions de l'article L214-89 du Code Monétaire et Financier et conformément à l'article 12 des statuts, la responsabilité des associés est limitée au montant de leur part en capital.

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Dans les 15 jours suivant l'enregistrement de votre dossier complet de souscription un accusé de réception de votre souscription (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance) vous est envoyé.

### RETRAITS DES PARTS :

L'associé qui souhaite vendre tout ou partie de ses parts peut soit : les vendre de gré à gré (pour ce faire, il doit trouver lui-même une contrepartie pour acquérir ses parts. Cette cession de gré à gré est faite sans intervention de la Société de Gestion) ; en demander le remboursement (pour ce faire, il doit émettre une demande de retrait à adresser à la Société de Gestion). Pour plus d'information, se référer à la Note d'information de la SCPI.

### FACTEURS DE RISQUES :

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

**Risque immobilier :** une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts. Aucune assurance ne peut donc être donnée quant à la performance des actifs Immobiliers détenus par la SCPI.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants. La performance de la SCPI peut être inférieure à l'objectif de gestion. L'évolution de la valeur de réalisation de la SCPI peut être négative.

**Risque de perte en capital :** lié à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi. En cas de nécessité de trouver du capital pour rembourser les retraits qui ne seraient pas compensés par des souscriptions, le montant de ce capital dépendra de l'évolution des marchés immobiliers ainsi que du niveau des souscriptions.

**Risque de liquidité :** l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'actif de la Société est très majoritairement investi en actifs immobiliers. La liquidité et la valeur du placement en parts de la Société sont donc corrélées à la nature des investissements immobiliers de la Société.

**Risque d'endettement :** il est rappelé que la Société peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements à hauteur de 40% maximum de la valeur d'expertise. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable des emprunts. La SCPI comporte également un risque lié au refinancement de ses actifs à l'échéance des prêts.

**Risque de contrepartie :** il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers) ou des locataires, des promoteurs, des administrateurs de biens et leurs garants (pour les actifs immobiliers) conduisant à un défaut de paiement. Il peut entraîner une baisse de rendement et/ou une baisse de la valeur de réalisation de la SCPI.

**Risque de change :** le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence de la SCPI, soit l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces actifs. Le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors de la Zone Euro.



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

**Risque de taux :** malgré une politique de couverture du risque de taux, la SCPI peut demeurer exposée aux fluctuations des taux d'intérêts, à la hausse comme à la baisse ; la dette bancaire pouvant être conclue à taux variable. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts, au cas où ce risque ne serait pas intégralement couvert, entraînerait une hausse de coût du service de la dette et réduirait les résultats de la SCPI. Une forte progression du coût de la dette pourrait générer un impact négatif du levier financier et entraîner une baisse de la valeur de réalisation de la SCPI.

**Risque de durabilité :** le risque de durabilité est un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement. Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut affecter d'autres risques. **Pour plus de détails merci de vous reporter à la Note d'informations.**

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par Arkéa REIM. La base légale du traitement est la formation et l'exécution d'un contrat. Arkéa REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 (LIL 3) et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n° 2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, les services ou membres habilités d'Arkéa REIM, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires d'Arkéa REIM qui interviennent en leur qualité de sous-traitant (en ce inclus notamment les sociétés partenaires

en vue de la présentation de nos produits et du conseil en investissement).

Je reconnais avoir été informé(e) de mes droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me concernant, en m'adressant au département dédié par courrier électronique suivant [protectiondesdonnees@arkea.com](mailto:protectiondesdonnees@arkea.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Arkéa-29808 Brest Cedex 9 à l'attention du Délégué à la Protection des Données. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de Arkéa REIM et disponibles sur notre site : [https://www.arkea-reim.com/immobilier/jco\\_5049/politique-des-donnees-personnelles](https://www.arkea-reim.com/immobilier/jco_5049/politique-des-donnees-personnelles). Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.



# SCPI TRANSITIONS EUROPE

## Dossier de souscription à retourner

### à l'adresse suivante :

ARKEA REIM  
606 RUE FOURNY  
CS 80547  
78535 BUC CEDEX

“

## VOS CONTACTS

 [www.arka-reim.com](http://www.arka-reim.com)

 Arkéa REIM

 [souscription@arka-reim.com](mailto:souscription@arka-reim.com)

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable faisant offre au public.  
Au capital social minimum de 8 595 150 € et au capital social maximum de  
2 000 000 000 €.

Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 921 457 032.

Visa AMF : visa SCPI n° 22-17 en date du 20/09/2022.

Siège social : 72 rue Pierre Charron - 75008 Paris.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les  
conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier.



Arkéa Real Estate Investment Management, société par actions simplifiée au capital so-  
cial de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 894 009  
687, dont le siège social se situe au 72, rue Pierre Charron - 75008 PARIS,  
agrée le 23 mars 2022 par l'AMF en qualité de Société de Gestion de  
portefeuille habilitée à gérer des FIA sous le numéro GP-20228.